

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DAC 4** Subventions (37.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer d'une part une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Stand Up, et d'autre part lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Scenitude ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Stand Up (91 170 Viry-Châtillon).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Stand Up, 7 bis rue Carnot, 91 170 Viry-Châtillon, pour l'organisation de l'édition 2019 de la manifestation Juste Debout, 17e rencontre internationale de danses Hip Hop debout à Paris. 2019-04097 ; 184767.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Scenitude, 1 passage de la Musaraigne, 95 800 Cergy, pour l'édition 2019 du Scred Festival. 2019-04211 ; 187694.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 37.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**